

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

140x22

CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le contexte d'un désintérêt grandissant de la participation, notamment des jeunes, aux processus démocratiques essentiels, la municipalité souhaite entamer une démarche de revitalisation de la démocratie participative en s'adressant aux enfants et aux jeunes de la ville.

Dans le cadre de la politique éducative, le Conseil Municipal des Jeunes est un outil pédagogique privilégié au service de l'exercice de la citoyenneté par la participation des enfants et des jeunes aux affaires de la cité.

La création d'un CMJ sur la commune des Pennes Mirabeau est un axe fort du projet municipal qui permettra aux jeunes élus de s'investir, au sein d'une instance démocratique adaptée et dédiée sur des dossiers ou des thématiques les intéressant directement. Ce format de citoyenneté pour les enfants vise à les accompagner à devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Les objectifs éducatifs de ce projet, complémentaires pour les enfants de cet âge, à l'éducation morale et civique du programme scolaire, porteront l'ambition de travailler sur les notions d'intérêt général, d'esprit collectif, de représentation en tant qu'acteur, à leur niveau, de la vie de la cité.

Le cadre de création de ce conseil fixe les principes suivants :

- Les candidats pouvant se présenter aux élections devront résider sur la commune des Pennes Mirabeau et appartenir au niveau scolaire allant du CM1 au CM2.
- Les électeurs devront résider sur la commune des Pennes Mirabeau et appartenir au niveau scolaire allant du CE2 au CM2.

Les modalités de composition et de fonctionnement de cette instance seront présentées lors d'un prochain conseil municipal. Pour identifier le projet Pennois, il est proposé de le dénommer "Le Conseil Municipal des Minots".

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Cité réunie le 22 juin 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Jeunes et d'en permettre le lancement du processus d'information et de communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de cet énoncé :

- APPROUVE la création d'un conseil municipal des jeunes

- AUTORISE le Maire à diffuser l'information

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme

Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI